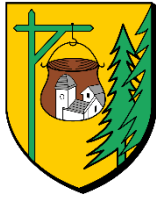


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_2019010_04

Séance du 7 janvier 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :

31 décembre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**

14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subventions pour le
réhabilitation de la cure en micro-crèche,
locaux professionnels et logements**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

M. le Maire propose de présenter le dossier de réhabilitation de l'ancienne cure en micro-crèche, locaux professionnels et logements. En effet, la Commune entend se porter acquéreur de la partie du bâtiment de l'ancienne cure appartenant encore au Diocèse de Saint-Claude (la Commune possède déjà la partie qui abritait les sapeurs-pompiers). Il s'agit d'une opportunité immobilière importante au cœur du bourg, à proximité immédiate de la mairie, de l'école, des commerces et d'une prochaine

opération immobilière en lien avec l'OPH du Jura qui verra la création de plusieurs logements adaptés aux personnes âgées sur la parcelle voisine.

Le bâtiment en lui-même est très ancien (déjà présent sur le cadastre napoléonien de 1813), sur un site sensible au niveau architectural à côté de l'église.

Le diagnostic du bâtiment fait apparaître une structure porteuse (murs en pierre) en bon état. Quelques fissures sont présentes dont 2 devront être reprises, une au niveau du linteau cintré au-dessus de la porte du local pompier et l'autre en façades Est. Pour limiter les problèmes d'infiltration d'eaux en façade Nord, un drain devra être posé en pied de façade.

Au niveau de la charpente, les pièces principales (fermes et pannes) semblent en bon état. Il sera toutefois nécessaire de remplacer quelques pièces ainsi que tous les chevrons. La couverture tuile est totalement à refaire ainsi que les zingueries.

Le point faible du bâtiment se situe au niveau des deux planchers intermédiaires. Ces planchers sont en bois avec en sous face un type de lattis plâtre et recouvert par un plancher bois au-dessus (planches et panneaux). Ces planchers ne peuvent pas être conservés en l'état : ils seront déposés afin de créer une dalle béton. Cette dalle va permettre d'une part de respecter les exigences de sécurité incendie entre les niveaux (degré coupe-feu) et d'autre part de stabiliser le bâtiment dans son ensemble. De plus, l'isolation acoustique sera également améliorée et notamment avec la présence d'enfants.

A l'intérieur du bâtiment, un travail important de démolition est à prévoir pour purger le bâtiment et conserver uniquement les murs porteurs. Selon les aménagements, certains d'entre eux seront modifiés pour créer des ouvertures. L'escalier du hall d'entrée sera démoli et une dalle sera créée afin de séparer physiquement les deux étages et les rendre indépendant. L'accès au rez-de-chaussée pourra s'effectuer soit en façade Est soit en façade Ouest. L'accès au R+1 par la façade Nord.

Dès lors, la Commune souhaite transformer l'ancienne cure pour y implanter des locaux et services indispensables à la vie du village et à sa centralité. Un projet de micro-crèche est à l'étude et pourrait occuper le rez-de-chaussée du bâtiment, compte tenu de la croissance de population de la commune. Le premier étage pourrait abriter des locaux professionnels (professionnels de



santé, travail partagé, siège d'entreprises de type bureau d'études...). Le deuxième étage pourrait, quant à lui, accueillir un ou plusieurs logements, vraisemblablement conventionnés afin de continuer à peser à la baisse sur l'évolution du coût de l'immobilier dans le secteur.

Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Travaux	761 750,00 € HT
Dépenses annexes	169 910,00 € HT
Coût total HT	931 660,00 € HT
TVA (20 %)	182 332,00 €
Coût total TTC	1 117 992,00 € TTC

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR (35 %)	322 581,00 €
Effilogis (études)	15 988,00 €
Effilogis (travaux)	150 000,00 €
FCTVA	183 395,41 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	446 027,60 €
Total	1 117 992,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR ainsi que toute autre subvention ou participation ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE